

**COMMUNE DE BATS****DELIBERATION N° 2024/01****SEANCE DU 16 JANVIER 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize du mois de janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11/01/2024

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT, Karine LESPIAU et Marc DABESCAT

Absent excusé : Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Travaux sylvicoles (reboisement) - ONF

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'ONF a transmis deux (2) devis concernant le programme d'actions préconisées pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'application de l'article D214-21 du Code Forestier,

CONSIDERANT que ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF),

CONSIDERANT que ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de retenir le devis n°371867 d'un montant de 6 110 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce programme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyauté - 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Marc DUPOUY



La secrétaire de Séance
Gaëlle MARTIN